

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 25/06/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - EAUX PLUVIALES - GESTION DES ÉCOULEMENTS PLUVIAUX À CERGY-VILLAGE : PROGRAMME DE TRAVAUX - ENVELOPPE FINANCIÈRE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment en son article 11,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment en son article premier,

VU le programme de travaux et de l'enveloppe financière pour la gestion des écoulements pluviaux sur trois secteurs de Cergy-Village,

VU le rapport de l'étude hydraulique sur trois secteurs de Cergy-Village et les rapports des investigations complémentaires,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en matière de gestion des eaux pluviales,

CONSIDERANT les dysfonctionnements des bassins versants sur ces trois secteurs de Cergy-Village à savoir : secteur 1 : carrefour entre rue de Vauréal et la rue du Clos Couturier et la rue de Puiseux ; secteur 2 : rue Vogler / rue du Stade Jean Roger Gault ; et secteur 3 : rue de Pontoise / rue Nationale / rue du Stade Jean Roger Gault),

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux, la CACP passera un marché de travaux pour l'exécution de l'ensemble des opérations,

CONSIDERANT que le montant total de l'opération est estimé à 689 000 €HT (soit 826 800 €TTC), dont une part relative aux travaux de 590 000 €HT (soit 708 000 €TTC),

DECIDE :

Article 1 :

D'APPROUVER le programme de travaux pour la gestion des écoulements pluviaux sur trois secteurs de Cergy-Village,

Article 2 :

D'APPROUVER l'enveloppe financière de l'opération pour un montant total prévisionnel de 826 800 €TTC, selon fiche financière prévisionnelle ci-annexée, et précise que l'opération sera rattachée au budget principal, Programme : 16PATCOPCO – Patrimoine Communautaire ; Opération : 16PCO20165 – Protection contre les inondations – ASSA ; Imputation : 23 811 2315.

Article 3 :

DE SOLLICITER d'éventuelles aides financières,

Article 4 :

DE SIGNER tout acte administratif relatif à la réalisation de cette opération.

Article 5 :

QUE la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Cergy, le 22 juin 2020

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Gestion des écoulements pluviaux à Cergy-Village

FICHE FINANCIERE

Prestations	Montants prévisionnels (avril 2020)
	En € H.T.
Travaux	
Travaux (y compris aléas et actualisation)	590 000
Total Travaux (HT)	590 000
Total Travaux (TTC TVA 20%)	708 000
Etudes, MOE, Contrôles	
MOE	30 000
Investigations complémentaires : études de sol (à noter : topo, ITV, géodétection des réseaux et sondages destructifs ont été réalisés en 2019)	15 000
AMO pour le lancement des investigations complémentaires et autres prestations.	10 000
Contrôleur technique	6 000
CSPS	4 000
Essais, controles	20 000
Référé préventif	5 000
Divers, actualisation (autorisations, constats...)	9 000
Total Etudes (HT)	99 000
Total Etudes (TTC)	118 800
Total études et travaux	
TOTAL HT	689 000
TVA 20%	137 800
TOTAL TTC	826 800

